

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-424 DU 08 OCTOBRE 2013

Chargeant Monsieur Raphaël EDOU, Ministre de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières, de l'intérim de Monsieur Christian E. G. SOSSOUHOUNTO, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement, du mardi 03 au samedi 07 septembre 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
VU le décret n°2013-319 du 11 août 2013 portant composition du Gouvernement ;

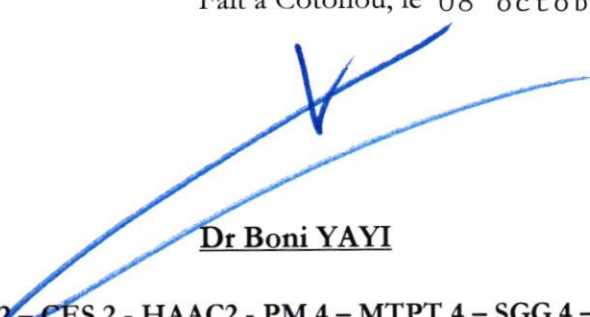
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **mardi 03 septembre 2013**, Monsieur Raphaël EDOU, Ministre de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières, est chargé de l'intérim de Monsieur Christian E. G. SOSSOUHOUNTO, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2013

Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Dr Boni YAYI

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2– HCJ 2 – CES 2 - HAAC2 - PM 4 – MTPT 4 – SGG 4 –
DC/MIL 2 - MINISTRES 25 – DEPARTEMENTS 12 – JO 1.

